



BARÊME HONORAIRES AGENCE

TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES :

Honoraires transactions immobilières :

Garage et parking

à la charge du VENDEUR

10% TTC du prix de vente

Appartements et villas

6% TTC du prix de vente

Honoraires locaux commerciaux industriels :

12% TTC du prix de vente

Honoraires terrains à bâtir :

10% TTC du prix de vente

Honoraires locations saisonnières :

30% TTC charge locataire

Recherche de locataire :

Logements soumis à la loi ALUR :

- Résidence principale :

13€ / m2 locataire propriétaire

- Résidence secondaire :

1 mois de loyer 1 mois
propriétaire 1 mois locataire

Locaux commerciaux :

25% du montant du loyer
annuel HT (à la charge du
LOCATAIRE)

ESTIMATIONS :

Honoraires biens immobiliers ou commerciaux :

Superficie de moins de 150m2

280,00€ TTC

Superficie de plus de 150m2

380,00€ TTC

**(Ces frais d'estimations ne seront pas encaissés en cas de signature de mandat auprès de l'Agence
ROSSI CROISETTE IMMOBILIER)**

AGENCE ROSSI CROISETTE IMMOBILIER SAS de 1.000 €

RCS CANNES : 891 470 411

Siège Social : 81 boulevard de la Croisette 06400 CANNES

Tél : 04 92 59 34 66 - Port : 06 11 30 85 81

Carte de Transactions Immobilières Gestion Locative CPI 06 05 2021 000 000 041 Délivrée par CCI de Nice-Côte d'Azur

Garantie Financière- Gestion Immobilière : MARKEL INSURANCE SE 93 avenue Charles de Gaulle, 92200 NEUILLY SUR SEINE